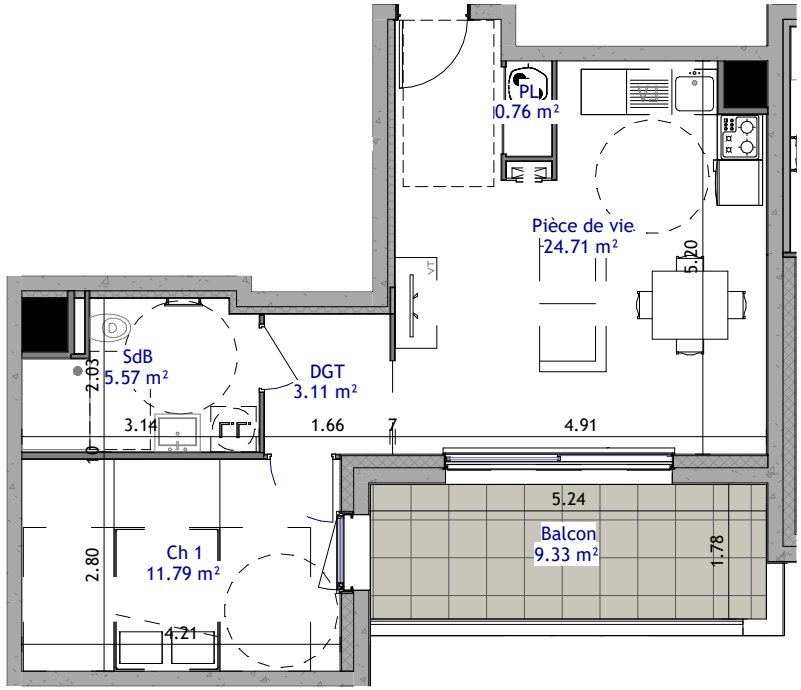
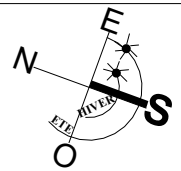




nota: Plan établi avant dépôt de la demande de permis de construire. Il est communiqué sous réserve de l'obtention du permis de construire et de sa purge de tout recours et retrait, et pourra être modifié pour tenir compte des prescriptions de l'autorisation d'urbanisme, des avis des services, concessionnaires et bureau de contrôle, ainsi que des nécessités techniques et administratives de la réalisation. Les cotes sont indiquées en centimètres, hors revêtements ; les dimensions libres, retombées, faux-plafonds, gaines, calepinages et l'emplacement des équipements sanitaires et de cuisine sont figurés à titre indicatif. Les matériaux, menuiseries et prestations sont définis exclusivement par la notice descriptive (art. R.261-13 du CCH). Le mobilier, et l'électroménagers sont figurés pour l'échelle et ne sont pas fournis. Ce plan ne peut servir ni à l'exécution ni à la commande de mobilier ou d'équipements. il est préciser que le système de chauffage n'est pas connu à l'instant T , les faux plafonds ne peuvent être déterminés . Seuls le plan annexé à l'acte authentique de vente et la notice descriptive font foi. Balcons et terrasses cotés et mesurés hors tout au nu extérieur de la dalle, garde-corps et couvertines non déduits ; surfaces indicatives et non contractuelles.

Echelle :1/100
Format impression A4

0 1 2 3 4 5



Plan de vente - provisoire non contractuel

AKITA
PROMOTION IMMOBILIÈRE

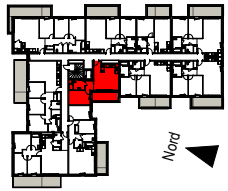


DOMAINE DU CHÊNE

Etage 2
201
Type : F2

Pièce de vie	24.71 m²
Ch 1	11.79 m²
SdB	5.57 m²
DGT	3.11 m²
PL	0.76 m²
Surface habitable	45.94 m²
Balcon	9.33 m²
Surface annexe	9.33 m²

Surfaces habitables selon art. R.156-1 du CCH, approximatives (tolérance 5 %) – voir nota. HSP environ 2,50 m hors sous sofite



Etablissement du plan le 8/09/2026